

Enseignes en applique ou drapeau

1) ENSEIGNES EN APPLIQUE

Il s'agira de contenir les dimensions des panneaux et de leur emplacement :

- une seule enseigne par commerce d'une largeur maximum de 40 cm (éventuellement un rappel du nom sur le lambrequin du store banne),
- ne pas déborder de la largeur de la devanture,
- ne pas dépasser le plancher du premier étage,
- ne pas cacher ou masquer un élément architectural

Les enseignes peuvent être en lettres découpées apposées sur la façade, en bandeau, en lettres peintes sur la façade ou le caisson de la devanture, en lettres peintes découpées sur l'imposte de la vitrine...

Des propositions d'adaptations des chartes graphiques propres aux commerces seront formulées pour s'intégrer dans une séquence de rue.

2) ENSEIGNES EN DRAPEAU

Le positionnement ne doit pas dépasser le plancher du premier étage, elle sera posée perpendiculairement et permettra un libre passage de 2.5m.

Dessin, matériau et couleurs doivent tenir compte de l'existant.

Enseigne drapeau perpendiculaire à la façade



Enseigne en lettres découpées sur la façade



Enseigne en lettres peintes ou découpées sur l'imposte de la vitrine



Enseigne peinte sur le caisson de la devanture en applique



Enseigne bandeau sur la largeur de la baie pas sur toute la façade

